

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Tardif.

M. le vice-président adjoint: A l'ordre. La Chambre est de nouveau formée en comité des subsides pour l'étude des crédits supplémentaires (C) pour 1967-1968. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, crédit 20c.

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

20c. Administration, fonctionnement et entretien, \$2,450,000.

M. Knowles: Monsieur le président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social fera-t-il maintenant une déclaration sur les services de santé fournis aux Esquimaux et aux Indiens?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur le président, j'ai une courte déclaration à faire à ce sujet. Comme l'a dit le député de Peace-River, j'ai eu l'occasion, durant mon voyage dans l'Ouest, en fin de semaine, de rencontrer quelques groupes d'Indiens, et mes paroles les ont beaucoup calmés. J'espère qu'elles auront le même effet cet après-midi sur le comité des subsides.

Je voudrais dire deux mots. Certains députés et des tiers ont soulevé la question des services fournis par les divisions des services de santé des Indiens et du Nord, et j'ai promis aux députés que j'examinerais la chose et ferais une déclaration. J'aimerais le faire dès maintenant.

Le gouvernement a pu remettre à l'étude la question des services de santé pour les Indiens et les Esquimaux, qu'ont soulevée certains députés et d'autres personnes. Comme on l'a déjà dit, les prévisions budgétaires à cette fin, pour l'année financière 1968-1969, sont supérieures à celles de l'année en cours. Je puis assurer également aux députés que les services actuels seront maintenus au cours de l'année prochaine, et que nous ne permettrons pas qu'ils se détériorent.

Si l'on constate, au cours de l'année, qu'il est impossible, à cause de l'accroissement de la population et des frais croissants, de maintenir au moins les services à leur niveau actuel, le gouvernement s'engage à fournir les sommes nécessaires à cette fin. Mes fonctionnaires ont été priés de réexaminer toutes les directives afin de s'assurer qu'il y est bien précisé qu'au cours de la prochaine année financière, le ministère accordera la même

attention et les mêmes soins médicaux que cette année à tous les Indiens et à tous les Esquimaux.

La Direction des services de santé des Indiens et du Nord consulte ses directeurs régionaux pour que si les directives qu'elle a envoyées ne rejoignent pas cette politique elles soient modifiées afin de dissiper sans retard tout malentendu à ce sujet.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, le ministre a-t-il dit qu'on a transmis des directives?

L'hon. M. MacEachen: Oui.

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur le président, nous avons hâte d'entendre le ministre faire une déclaration sur cette question importante. La première question qu'on lui a posée là-dessus remonte au 7 mars dernier.

J'ai déclaré ce jour-là au ministre que s'il allait amputer les services de santé offerts à notre population autochtone, comme l'avaient évoqué plusieurs autres sources, il se trompait dans son ordre de priorités. Nous avons aussi invité le ministre à faire sans délai une déclaration pour dissiper le malentendu mentionné par le député des Territoires du Nord-Ouest et qui existait à travers le pays. Hélas, le ministre a choisi d'attendre jusqu'à la veille de l'entrée en vigueur des coupures budgétaires pour faire une déclaration susceptible de tirer les choses au clair.

• (3.20 p.m.)

Ma question faisait suite à un débat tenu vers la fin de février au Conseil des Territoires du Nord-Ouest et au cours duquel les membres du Conseil et le directeur des services de santé du Nord, M. Butler, avaient évoqué la menace de coupures importantes dans ces services. Cette menace arrivait au moment où des problèmes sanitaires intolérables sévissaient parmi la population indienne et esquimaude, et elle ne pouvait qu'entraîner les vives protestations que nous entendons depuis quelques semaines.

La déclaration du ministre était brève et j'espère qu'elle a supprimé certaines des précisions énoncées dans les directives envoyées dans tout le pays par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Je veux vous lire des extraits de certaines de ces directives. Je veux aussi obtenir du ministre l'assurance que les mesures ont été changées car si nous devons répondre aux protestations qu'elles ont soulevées, non seulement à la Chambre, mais encore chez les Indiens et parmi des